

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 MAI 2019

PRESENTS : M. DEVOLF Jacky, Mme BAVOUZET Pascale, M. COLIN Patrice, M. ROBINET Jean-François, Mme HAUSWALD Fabienne, M. JANVIER Valéry, M. ROUMET Vincent, Mme SALLE Nadine, M. COLIN Francis, M. DEFFONTAINES Laurent, M. LAMY Jean-Marie,
ABSENTS EXCUSES : Mme DAIGURANDE Christelle, M. SCHULER Sylvain,
ABSENTES : Mme MOULIN Valérie, Mme PAILLAULT Marie-Hélène,
SECRETAIRE : Mme SALLE Nadine,

Après l'approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 26 mars 2019 et la désignation du secrétaire de séance, le Maire, M. DEVOLF, aborde les différents points de l'ordre du jour.

I) DELIBERATIONS :

2019-18 : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe :

Vu la proposition d'avancement de grade (délibération 2018/72 en date du 13 décembre 2018 et l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 29 mars 2019, le maire propose de transformer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette transformation à compter du 15 mai 2019.

2019-19-20 : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour pourvoir au remplacement d'agents titulaires ou contractuels indisponibles en raison de congés, maladie, adoption, maternité, disponibilité, accroissement temporaire de travail :

ARTICLE 3-1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIÉE

Le maire explique que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponible ou le recrutement d'agent pour un accroissement temporaire d'activité.

Après délibération, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles et le recrutement d'agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Il devra prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

2019-21 : Demande de subvention dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale pour l'acquisition de la mare des Cassons :

La délibération est reportée car il manque des éléments pour finaliser cette demande : l'acquisition n'est pas actée, les documents du géomètre ne sont pas parvenus en mairie et le devis des plantations n'est pas établi.

2019-22 : Demandes de subventions pour la 2^{ème} tranche de l'éclairage public dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale :

Le maire rappelle que la 1^{ère} partie de la rénovation de l'éclairage public a été effectuée en 2017. Il présente le projet de la 2^{ème} tranche. Il s'agit de remplacer les 31 consoles et 31 lanternes par un matériel moins énergivore.

Afin de financer le projet d'un montant de 18 684,00 € HT il fait part au conseil municipal des demandes d'aide financière à l'Etat dans le cadre de la DSIL et à la Région dans le cadre du CRST.

Après délibération, le conseil municipal charge le maire de solliciter les subventions de l'Etat et de la Région et adopte le plan de financement suivant :

DSIL (40%)	7 473,60 €
CRST (30% + 10%)	7 473,60 €
Fonds propres	3 736,80 €
TOTAL :	18 684,00 € HT
TVA	3 736,80 €

2019-23 : Régularisation des sépultures sans acte de concession :

Monsieur COLIN Patrice, adjoint au maire, rappelle la délibération n° 2018/63, concernant la procédure de régularisation des sépultures sans titre de concession.

Après de nombreuses recherches, la collectivité a retrouvé des plans du cimetière effectués entre 1960 et 1961. Ces plans mentionnent les emplacements avec le nom des familles. Ils ont été signés par le maire en exercice durant ces années.

Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à régulariser cette situation et à établir un arrêté portant attribution d'une concession à titre de régularisation pour les sépultures suivantes :

PETOIN André :	plan n° 54 ancien cimetière
NATUREL Victor et Marcel :	plan n°55 ancien cimetière
DURIS André :	plan n° 56 ancien cimetière
JARRAUD Ernest :	plan n° 57 ancien cimetière
Famille JARRAUD et SIMON :	plan n° 89 ancien cimetière
ALLARD Marie-Louise et LAURENDEAU Raymond :	plan n° 112 ancien cimetière
DURIS - BOURASSEAU :	plan n°123 ancien cimetière
MAGNOUX Julien et Ernestine née MALOT :	plan n° 130 ancien cimetière
Curé de la paroisse :	plan n° 142, ancien cimetière
FLEURET Silvain et Fernand et Eugénie née DESAIX :	plan n° 157 ancien cimetière
GREDAT Guy :	plan n° 170 ancien cimetière
Famille CHATEL – GUILLOT :	plan n° 180 ancien cimetière
RATIER Léon :	plan n° 226 ancien cimetière
CHAUVIN Félix :	plan n° 270 ancien cimetière
AUGUSTO Séraphin :	plan n° 298 ancien cimetière

2019-24 – 25 : Décisions modificatives :

Il convient de faire des modifications budgétaires :

Achat d'une tondeuse pour une valeur de 1 599,00 € TTC

Achat de deux aspirateurs pour une valeur de 144,00 € TTC pièce

Complément pour l'opération réalisation d'un banc à l'école pour une valeur de 1 300 €

2019-24 bis : Participation au Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire du Secteur de la Chatre :

Le conseil municipal décide de participer au Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire du Secteur de la Chatre pour la somme de 25 € (compte 65541), pour le transport d'un élève d'Arthon sur un établissement scolaire de la Chatre.

III) QUESTIONS DIVERSES :

Travaux :

M. Colin Patrice indique que la classe de maternelle Grande Section a été repeinte en régie.

La réfection des places de la mairie et de l'épicerie va être faite avant les vacances d'été.

Réhabilitation de la rue des Ecoles :

L'inspection du réseau d'eaux pluviales a été effectuée. Le compte rendu fait apparaître un réseau en très mauvais état. Les techniciens de Châteauroux Métropole ont rendez-vous avec le maire afin d'analyser le rapport.

ONF :

M. Colin Patrice a participé à une réunion le 24 avril 2019.

Les personnes présentes ont visité les sites où il y a eu des travaux.

L'ONF s'inquiète de l'état de certains arbres et plus particulièrement des chênes pédonculés qui souffrent du réchauffement climatique.

Syndicat de la Bouzanne :

M. Colin Patrice indique que la société Géonat va faire un diagnostic sur l'état d'environ 200 kms de rivière.

Syndicat des eaux :

M. Robinet Jean-François informe qu'une étude de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable sera réalisée. Un rapport d'analyse des offres de marché public a été effectué par le maître d'œuvre DUPUET Frank. La société ALTEREO est retenue pour cette étude pour un montant de 79 263,60 € TTC.

M. AUBRUN Joël, fontainier au syndicat, participera à cette analyse qui durera environ 12 mois.

OPAC : L'inauguration des logements initialement prévu le 04 juin est reportée au 11 juin à 15h30.

Dates à retenir :

19 mai : La Ruée : Marché produits locaux place de la mairie de 9h à 19h

29 mai et 31 mai : 2 manifestations organisées par l'ASPTT : Trail nocturne mercredi 29 mai et marche nocturne vendredi 31 mai

08 juin : ASA : Repas champêtre le 08 juin

15 juin : Fête de la musique organisée par Mme Besnard

Val 36 : Tournoi des jeunes footballeurs

16 juin : Mini-nautic : modélisme naval à l'Etang de Sault

22 juin : Archers Club : journée découverte

28 juin : Kermesse organisée par l'APEA

29 juin : Fête du village sur le site de la salle multi-activités

12 juillet : Feu d'artifice

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20 h 15.

Le prochain conseil municipal est fixé au mercredi 03 Juillet à 20 h.